



# Agreste Martinique

## Dossiers

Numéro 9 - juin 2014

### L'agriculture biologique en Martinique à la recherche d'un modèle économique efficient

**Avec ses 37 exploitations certifiées, le bio représente en 2013 à peine 1% des exploitations martiniquaises. Pourtant, pas moins de quatre associations et trois structures de collecte se partagent actuellement l'animation de cette récente filière. Apparue à la fin des années 90, dans la continuité d'une certaine forme d'exploitation traditionnelle, la production certifiée bio peine à émerger et à s'amplifier dans le paysage agricole martiniquais. A l'heure actuelle, un regain d'intérêt se manifeste pour cette filière. Certains exploitants y trouveraient une meilleure valorisation de leurs productions.**

Les prémices de l'agriculture biologique apparaissent en France dans les années 50, bien plus tardivement que dans les pays d'Europe du Nord. En 1972, le 1er cahier des charges bio français est présenté par l'association Nature et Progrès créée en 1964.

Le mouvement grandissant de ce mode de production entraîne la reconnaissance de l'agriculture biologique par les pouvoirs publics français en 1981. Le premier règlement européen encadrant l'AB (production végétale, étiquetage, contrôle, importation) apparaît 10 ans plus tard, en 1991. Il est élargi aux productions animales biologiques en 1999.

#### **Le bio en Martinique, une histoire encore plus récente**

En 1997, trois agriculteurs entament la démarche de reconnaissance et promotion des pratiques agricoles traditionnelles, sans intrants chimiques, au travers du label « Agriculture Biologique ». En 1998, ils fondent l'association « La Bio des Antilles », fédérant l'ensemble des exploitants certifiés AB en Martinique (7 au total) et incitant les conversions. Les productions sont principalement maraîchères et vivrières. Très tôt, les premières dissensions apparaissent au sein des membres fondateurs. La quasi-absence de techniques biologiques référencées adaptées au climat tropical humide, des

■ Actuellement, la production biologique est encadrée par les règlements européens (CE) n°834/2007, (CE) n°889/2008 (modalités d'application du 834/2007) et n°1235/2008 (relatif aux importations) ; avec les dernières modifications en 2012 par les règlements (CE) n°967/2008, (UE) n°203/2012 et (UE) n°126/2012. Depuis 1993, la certification de l'agriculture biologique est obligatoire en Europe.



convictions pas toujours partagées et des retours sur investissement trop faibles des exploitants concourent à créer un climat tendu.

En 2006, la scission est prononcée, ce qui entraîne la même année la création de l'association Kolibri (aujourd'hui sans activité), puis en 2010 la création de Paysan Bio Matinik, et enfin en 2012 les associations des fermes AB (AFAB) du Nord et du Centre et celle du Sud qui est en projet.

Aujourd'hui, la filière compte quatre associations, trois structures de collecte de productions AB, et une CUMA, pour 37 exploitants certifiés en activité.

Il existe également d'autres associations portant les mêmes objectifs de promotion d'une produc-

tion agricole indemne de pesticide et de fertilisant chimique telle que l'association « Orgapeyi ». Ces acteurs ne se reconnaissent pas dans les standards européens. Ils affichent souvent un fort militantisme identitaire.

En fait, la pratique de l'agriculture biologique est bien plus étendue qu'aux seuls agriculteurs désormais certifiés AB. Elle reste encore la base d'un bon nombre de petits agriculteurs. Le bio s'oriente en fait vers la sauvegarde de l'attachement culturel aux productions alimentaires du terroir.

### Un nombre important d'acteurs pour une production confidentielle

Ce manque de cohésion de la filière ne permet pas d'assurer un accompagnement

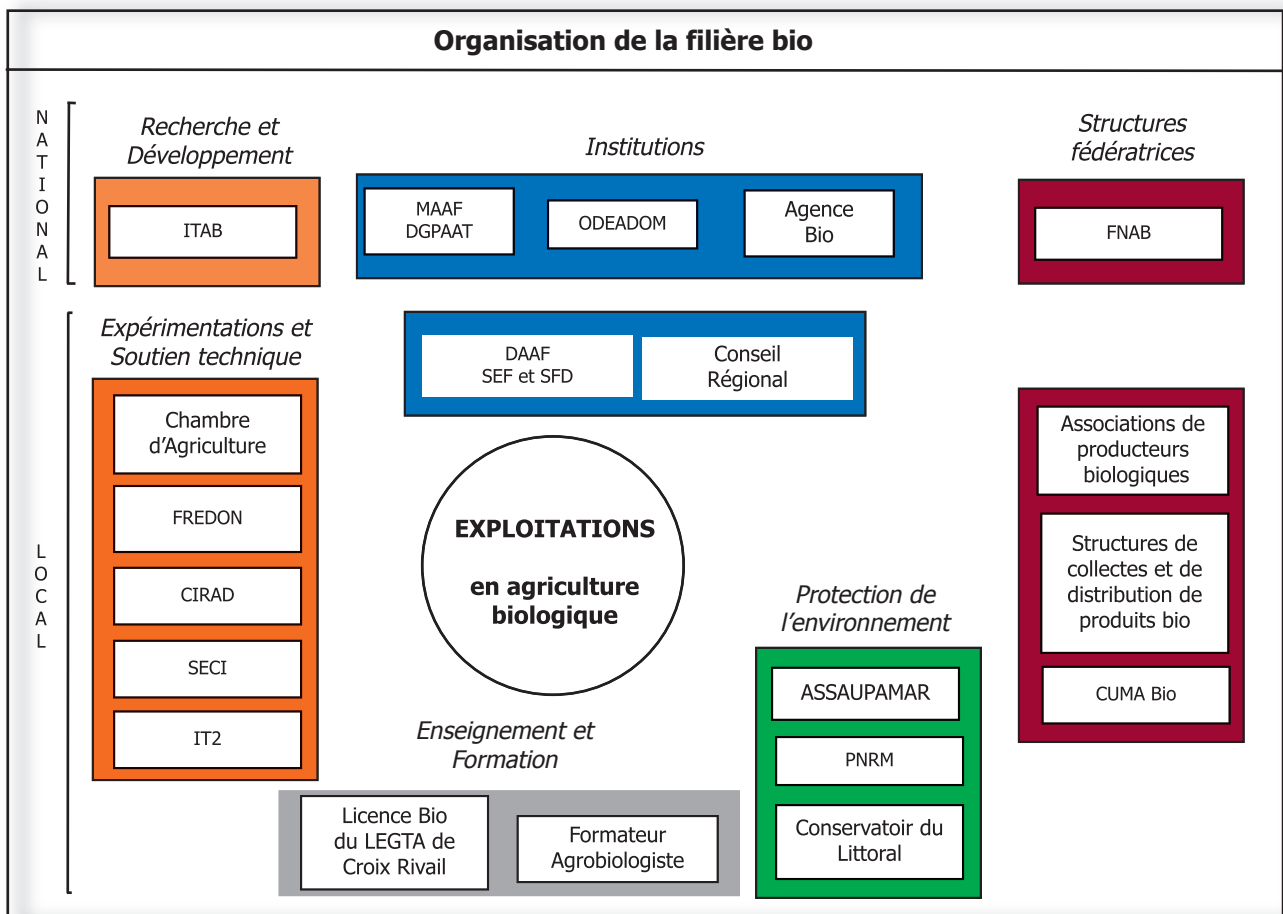
technique efficace auprès de chaque exploitation. L'existence de différentes tendances entraîne la dispersion des actions de soutien et des capacités d'innovation.

### Confusion entre Bio et traditionnel

Au recensement agricole de 2000, 104 exploitants se déclaraient agriculteurs biologiques, et 139 autres en conversion. Au recensement agricole de 2010, 29 exploitants sont certifiés bio et 169 ont répondu avoir l'intention de se convertir au bio d'ici 5 ans. Le recensement agricole de 2000 révèle probablement une certaine confusion de la part des agriculteurs entre agriculture traditionnelle et agriculture biologique. En effet

un certain nombre d'exploitants ont des pratiques très proches des critères requis pour la certification, mais restent réticents à entrer dans une démarche administrative qui peut leur paraître contraignante et coûteuse.

La tendance est actuellement à une progression du nombre d'exploitants certifiés. Les agents de la Chambre d'Agriculture et de la DAAF en charge de l'animation confirment que de nouvelles installations sont prévues pour les années proches, notamment d'entreprises de plus grande taille, ayant déjà une activité agricole et se tournant vers le bio. Celles-ci devraient grossir de façon notable les surfaces actuellement en bio.



## Une production encore marginale

L'agriculture biologique en Martinique couvre une surface de 205 ha.

La production bio est estimée à partir de l'enquête trimestrielle auprès d'un faible nombre de producteurs. Il convient donc d'être prudents dans les interprétations. Au total, on estime la production biologique à 315 tonnes, avec un rendement d'environ 3T/ha pour les cultures maraichères. Le chiffre d'affaires par hectare cultivé se situe dans la fourchette de 6 000 à 8 000 €/ha ce qui serait tout juste équivalent à ce qui est rencontré en conventionnel. Les prix des produits de vente des producteurs bio seraient en moyenne supérieurs d'un quart à ceux du conventionnel. De manière empirique, il semble que ces prix ne peuvent pas compenser les écarts de productivité entre le bio et le conventionnel.

Les 3/4 des tonnages proviennent de la production issue des vergers (mangues, citrons, oranges, maracudjas, goyaves) qui progressent, d'autant plus que quelques entreprises agricoles spécialisées dans la canne ou la banane convertissent un pan de leur production à ce secteur. L'existence de débouchés à la transformation et à la restauration hors foyer est sans doute un réel moteur. La production bovine et de petits ruminants peine à trouver sa place. Elle n'est pour l'instant pas valorisée en bio, faute d'adaptation de l'abattoir au cahier des charges bio. En revanche, des projets récents vont initier la production de volailles bio.

Cette production est somme toute limitée et ne parvient pas à répondre à la demande du marché.

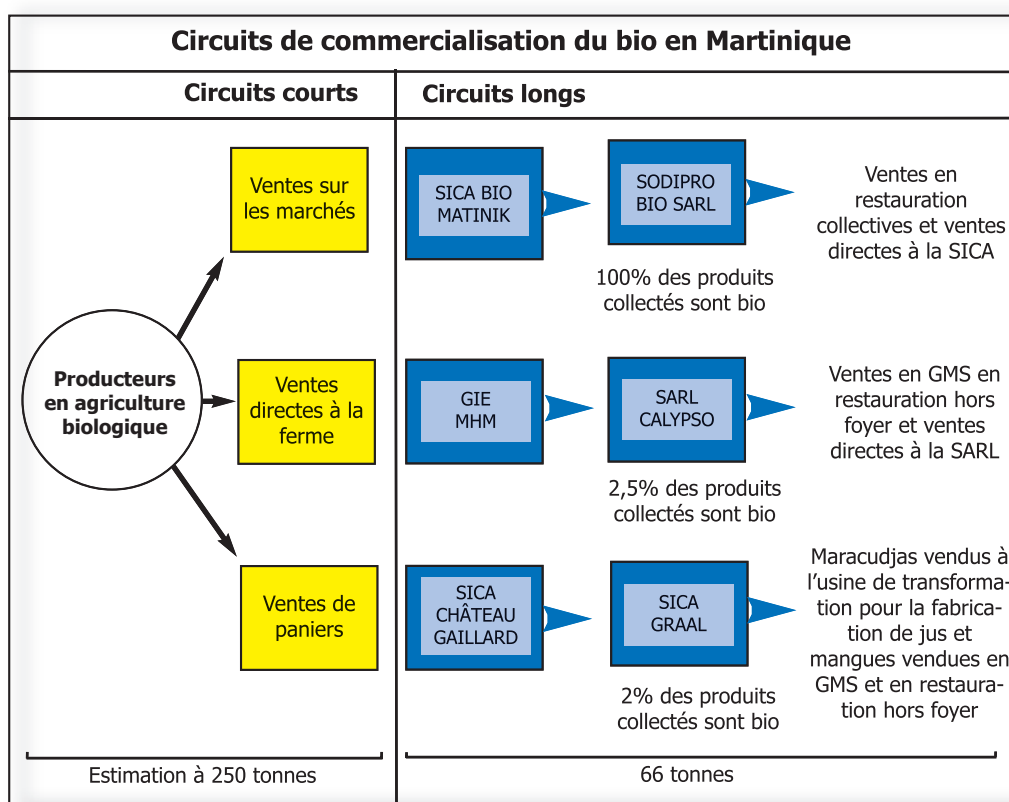
Des chiffres variables selon les sources...			
Recensement agricole 2000	Recensement agricole 2010	Agence bio 2013	DAAF 2013
Se déclarent en Agriculture Biologique	Se déclarent certifiés bio	Liste officielle	Certifiés bio et actifs
104	29	41	37

Sources : Recensement agricole, agence Bio, DAAF 972

La totalité de la production bio est destinée au marché local. D'après nos estimations, près de 80% concerne les circuits courts, vente directe à la ferme ou bien sur les deux marchés

bio. Le reste de la production, soit 66 tonnes est destiné au circuit long, via trois structures de collecte et de commercialisation, à destination de la restauration collective, des magasins

spécialisés et GMS, et d'une usine de transformation. Ces structures sont récentes et montrent la progression de la filière dans son organisation, même si elles reflètent également son éclatement.



Source : DAAF 972-POSEI

Cultures bio	Surfaces déclarées (ha)
Légumes	31
Fruits hors vergers	5
Vergers	80
Prairies	73
Jachères	13
PAPAM	1
Horticulture	3
Total	205

Source : DAAF 972

Cultures bio	Estimation de la production (tonne)
Maraîchage	69
Tubercules	3
Fruits dont vergers	237
bananes créoles	6
ananas	nc
PAPAM	0,1
Fleurs et plants	nc
Champignons	nc
Total	315

Source : DAAF 972-SISEP

\*Note : Au regard de la quantités de données récoltées en bio, il convient de ne pas considérer ces chiffres de production pour leur valeur exacte, mais pour leur ordre de grandeur.

\*\* Estimé à partir des surfaces déclarées par les producteurs.

## Des dispositifs de soutien bien présents

En 2013, un montant moyen de 9 600 € par exploitant a été versé dans le cadre du PDRM (aides directement versées au producteur) et 8 600 € au titre du POSEI. Cette moyenne élevée est le fait de quelques exploitants possédant de grandes surfaces et faisant des tonnages bien plus importants que les autres.

## Le bio en climat tropical : des contraintes en plus

Dans un climat tropical humide, les contraintes s'appliquant aux producteurs sont d'autant plus difficiles à gérer dans le cadre d'une production bio : attaques parasites et en particulier croissance rapide des adventices. A ceci s'ajoutent des difficultés à trouver des intrants et des semences adaptées, ainsi que le manque de références technico-économiques.

En fait, les niveaux de productivité ne dégagent pas assez de ressources pour d'une part, financer la main d'œuvre, et d'autre part investir dans du matériel de production spécifique. Les investissements doivent donc être préfinancés avant de bénéficier des aides, contrainte que nombre d'exploitations ne peuvent supporter. Le volume ainsi produit n'atteint pas encore une masse suffisante qui engendrerait

Montant des aides versées en 2013			
	Mesures	Montant en €	Nombre de bénéficiaires
PDRM	CAB	35 052	4 exploitants
	MAB	6 577	8 exploitants
	Animation AB	24 900	1 association
	M111B	30 000	1 association
	M132	7 241	17 exploitants
POSEI	Aide à la commercialisation	51 553	6 exploitants pour 66 tonnes aidés

Source : DAAF 972

une émulation de l'innovation en la matière et un accroissement de la solvabilité des producteurs. L'éclatement de la filière et le nombre de structures de collecte éloignent encore un peu plus l'espoir d'atteindre cette masse critique.

En tout état de cause, la production est loin de répondre à la demande, et notamment à celle de la restauration collective.

La priorité de la filière est tournée vers le marché local. Le marché à l'export est pour l'instant occulté.

La certification en bio tend à se développer particulièrement chez les producteurs maraîchers. Beaucoup d'entre eux produisent déjà quasiment sans produit chimique. Leur motivation serait une meilleure reconnaissance de leur travail et une juste rétribution pour des produits sains. Néanmoins, au regard des frais engagés relatifs à la certification, et d'une valorisation des produits somme toute modeste,

l'accroissement des revenus n'est globalement pas au rendez-vous. L'apport des aides suffirait à peine à compenser le surcoût des contraintes. Le constat est par contre différent pour des cultures très spécifiques, telles que les productions de vergers pour lesquelles la bio semble être une voie intéressante de valorisation.

En fait, la certification en bio ne répondrait que partiellement à la nécessité de mieux valoriser les productions de petites unités en culture traditionnelle.

## Rédaction

David Ollivier, SEF  
Lucile Vantard, SISEP  
Eric Roux, SISEP

## La Caraïbe : source d'information

- En 2011, le projet Interreg Devag 2 a permis à 20 professionnels martiniquais de bénéficier de 2 semaines de formation auprès d'experts cubains sur des pratiques culturelles à faibles niveaux d'intrants chimiques.

## Aides en faveur de l'agriculture biologique en Martinique

### ■ Aides du PDRM 2014-2020 (Plan de développement rural martiniquais)

- Mesure 1 : Aide au financement des projets d'encadrement technique
- Mesure 3 : Système de qualité
- Mesure 11 :

- Conversion à l'agriculture biologique : Contrat de 5 ans donnant droit à un accompagnement financier (de 265 à 900 €/Ha) des exploitants qui s'engagent en partie ou en totalité dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique

- Maintien en agriculture biologique : Contrat de 5 ans donnant droit à un accompagnement financier (de 175 à 605 €/Ha) des exploitants pratiquant l'agriculture biologique et ne bénéficiant pas des aides à la conversion

### ■ Aides de l'Etat

- Associations, groupements de producteurs : enveloppe pour l'animation et la structuration de la filière
- Exploitants : crédit d'impôt pour les exploitants ayant achevé leur conversion

### ■ Aides POSEI

- Producteurs membres d'une OP ou d'une structure collective de commercialisation agréée : Aide à la commercialisation : 800 €/tonne

### ■ Aides du PDRM 2007-2014

- CAB : Conversion à l'agriculture biologique
- MAB : Maintien de l'agriculture biologique
- Mesure 111B : Aide à l'encadrement technique
- Mesure 132 : Aide à la certification et au contrôle